

Evolution des importations du poisson suite à la dévaluation du franc CFA et son impact sur la production locale camerounaise

Oumarou NJIFONJOU

Centre de Recherches Halieutiques et Océanographiques de Limbe (CRHOL-IRZV) PME -7 Limbe Cameroon Fax . (:37) 42 03 12 / ou 33 23 76

Résumé :

Les importations de poisson jouent un rôle prépondérant dans l'approvisionnement de la population camerounaise en matière de produits de pêche. Avec près de 12 millions d'habitants pour une croissance de 3,2 %. la demande globale de poisson plafonne autour de 200 000 T par an alors que la production locale avoisine seulement 120000t. l'essentiel devant être comblé par les importations. Débutée dans les années soixante dix avec 5 000 t de poisson en 1972. les importations vont atteindre et dépasser les 100 000 t entre 1980 et 1982. avant de se stabiliser autour de 50 000 t par an entre 1987 et 1991 - Suite à la baisse de salaire de 1992 mais surtout à la dévaluation du franc CFA à l'aube de 1994, les importations de poisson prennent un sérieux coup et le tonnage chute à près de 35 000 t seulement en fin 94. De plus. l'on constate un net recul qualitatif au niveau de la consommation. En effet, avec le nouveau pouvoir d'achat des consommateurs, la demande ne concerne plus que les espèces de faible valeur marchande, (le chinchard, le maquereau et la sardinelle), les espèces de valeur commerciale importante (l'Ombrine, la Dorade ou la Sole) passant pratiquement dans la catégorie des produits de luxe.

Cette situation laisse un marché potentiellement disponible pour la production locale. Dans la pêche industrielle, l'évolution récente des captures démersales est caractérisée depuis 1982 par une baisse de la production et par une diminution permanente de la p.u.e., conséquences de l'augmentation abusive de l'effort de pêche. Ceci témoigne d'une réponse négative à toute accroissement de cet effort et confirme les hypothèses selon lesquelles cette pêcherie serait sinon pleinement exploitée, du moins dans un début de surexploitation. Ciblant particulièrement les espèces pélagiques, le secteur artisanal maritime quant à lui, produit 55 000t de poisson et malgré la multiplication ces derniers temps des grands filets (senne tournante), la production et la p.u.e. affichent une allure croissante. Si les prix du poisson au débarquement ont légèrement augmenté depuis la dévaluation du FCFA, les prix des mirants de pêche ont quant à eux été multipliés en moyenne par 2,5, réduisant la marge bénéficiaire dans l'activité.

Ainsi deux années après la baisse du taux de change monétaire dans la zone franc africaine, le diagnostic du secteur d'approvisionnement des produits de pêche au Cameroun fait ressortir un certain nombre de contraintes auxquelles se heurte l'évolution de la demande. Dans l'optique actuel du développement du pays, l'avenir du secteur repose, à l'instar d'autres pays d'Afrique de l'ouest, sur le système pêche artisanale. Ce système est-il viable ? Quelle est la nature

et la portée des contraintes auxquelles les acteurs ont à faire face ? Peut-on déduire de cette situation et des objectifs attendus, des voies de gestion acceptables et efficaces ? Quelles seraient les institutions, les outils et les modes d'organisation des exploitations effectivement adaptés à la nouvelle situation ?

Introduction

Situé au fond du Golfe de Guinée, le Cameroun couvre une superficie totale est de 475.000km² pour une population d'environ 12 millions d'habitants. Il est arrosé par de nombreux cours d'eau, d'une richesse halieutique importante - qui fournissent la majeure partie de la production de poissons de la pêche continentale. Ces cours d'eau traversent une région de forêt dense à climat humide et chaud, avant de se déverser dans l'Océan Atlantique à travers une zone de mangroves et de larges estuaires. Cette région littorale s'étend sur près de 360 km de côte, de la frontière nigériane au nord (rivière *Akwayafe*) à la frontière équato-guinéenne au sud (rivière *Campo*). Aussi bien dans les eaux intérieures que dans les eaux côtières du pays se pratique une importante activité de pêche industrielle et artisanale (carte).

La production du pays est estimée à près de 120000t/an de poisson consommés localement et à 1 000 t de crevettes destinés à l'exportation. La demande potentielle du pays se situe autour de 200 000 L'an de produits de pêche, ce qui nécessite des importations de poisson pour combler le déficit observé. Depuis 1988, une crise économique sévit au Cameroun, et affecte tous les secteurs de l'économie nationale. En ce qui concerne les produits de pêche - les importations ont subi progressivement une baisse de volume. Cette situation s'aggrave avec l'avènement de la dévaluation du franc CFA survenue en janvier 1994. Dès lors, l'inflation généralisée s'installe, les prix des matériels (matériels de pêche) flambent - entraînant de ce fait la montée des prix des produits de pêche. Parallèlement et faisant suite à une baisse des salaires survenue plus tôt dans le pays et aux effets induits de la dévaluation, le pouvoir d'achat du consommateur chute et les produits importés sont désormais hors de leur portée. Le développement et la valorisation de la production nationale sont alors prescrits pour tenter de mettre à la disposition de la population des protéines animales pour tous et à moindre coût. Les différents systèmes de production sont-ils à la hauteur de cette sollicitation ?

Ce document tente de faire un rapide diagnostic du secteur d'approvisionnement des produits de pêche au Cameroun. L'image globale de la situation des secteurs industriel et artisanal est donnée dans un contexte de crise économique actuelle. Dans une dose mesurée, les aspects qui méritent une attention particulière des décideurs, notamment les contraintes, les opportunités de développement et les modes d'organisation appropriés sont relevés. Enfin les voies de gestion et quelques options de développement sont analysées.

I. Etat de demande des produits halieutiques au Cameroun

1-1. la consommation et la demande

Le poisson constitue la principale source de protéines animales des populations locales. La consommation annuelle de poisson per capita varie entre 11 kg et 19kg, soit 40% des apports en protéines d'origine animale et 9,5% des besoins totaux. L'importance stratégique du poisson en terme

d'apport alimentaire pour les groupes de la population les moins favorisés résulte sans doute de son prix relativement bas par rapport à la viande (800 à 1000 FCFA/kg pour le bar contre 1300 FCFA/kg pour la viande de bœuf). Ceci cache une certaine disparité entre les régions. L'intérieur du pays et le littoral, favorisés par un réseau routier en bon état et une chaîne de froid, absorbent près de 70% de poisson congelé débarqué à Douala. Avec une consommation moyenne annuelle par habitant de 16,2 kg au Cameroun (estimation F-AO), et "ne population de près de 12 millions d'habitants, la demande potentielle est très importante et se situe autour de 300 000 t par an. L'évolution actuelle de la population camerounaise avec un taux de croissance de 3.2%. laisse prévoir une demande qui se situerait autour de 235 000 t en l'an 2 000. Pour faire face à ces besoins, le Cameroun s'approvisionne à l'intérieur du pays à travers la pêche continentale et l'aquaculture. La pêche artisanale maritime et la pêche industrielle, mais également à travers l'importation des produits de pêche. La production nationale se situe actuellement autour de 120 000 t, le déficit soit à peu près 80 000 t devant être alors comblés par les importations.

1-2 Les circuits de distribution

Le poisson congelé pêché localement ou importé est distribué dans la zone littorale et dans les grandes villes à l'intérieur du pays à l'aide d'une chaîne de froid installée à cet effet. Moins de 20% des produits de pêche au Cameroun est consommé frais. Le fumage est le mode de transformation le plus utilisé pour la conservation du poisson dans les campements enclavés, surtout en ce qui concerne les petits pélagiques uniquement vendus fumés. Le poisson fumé se conserve longtemps et se distribue largement à l'intérieur du pays.

- L'approvisionnement des villes intérieures en poisson frais est en général handicapé notamment par .
- les moyens de conservation du poisson frais par les pêcheurs artisans.
- l'absence d'un bon circuit de distribution, elle-même liée à l'absence d'une chaîne de froid à l'échelon nationale.
- l'absence des voies de communication dans les campements enclavés surtout au niveau des mangroves.

De manière formelle, le Cameroun exporte les crevettes de la pêche industrielle (90% de la production) vers les pays de la CEE en général. Le circuit informel concerne les produits de la pêche artisanale (poisson fumé et crevettes séchées) qui sont frauduleusement exportés (environ 50 000 t) vers le Gabon, la RCA et surtout vers le Nigeria voisin.

II. Offre et approvisionnement en produits de pêche

L'approvisionnement du pays en produits de pêche se fait à travers la pêche artisanale maritime et continentale, mais également à travers l'aquaculture, la pêche maritime industrielle et les importations de poissons,

2.1. La pêche industrielle maritime

La pêche industrielle, exclusivement chalutier et crevette, exploite uniquement ces espèces démersales, avec des captures provenant en majorité des fonds de moins de 20 mètres (Njock 1990). Quatre familles constituent plus de 80 % des captures débarquées au Cameroun, ce sont les Scianidae (*Pseudotolithus* spp.), les Cynoglossidae (*Cynoglossus* spp.), les Ariidae (*Anus*

spp.) et les Polymenidae (*Galeoides decadactylus* et *Pentanemus quinquarius*).

Depuis les années 50 qui ont vu le premier débarquement de chalut à Douala, la flottille industrielle camerounaise a connu un développement remarquable au fil des ans, notamment au cours des années 70 à partir desquelles quelques statistiques sont disponibles (tab. 1). Les années 80 sont caractérisées par un essoufflement de l'activité. Le nombre de navires passe de 3 en 1954, à 42 en 1972, puis à 33 seulement en 1978. pour remonter à 45 en 1980. Après 1981, une nouvelle baisse intervient et la flottille ne compte qu'une trentaine de bateaux à partir de 1983. Le niveau le plus élevé de la production de la pêche industrielle fat atteint en 1981/1982 avec 49 navires ayant pêché 23.000t. de poissons dont 4801 de crevettes. Depuis 1982- les captures de poissons n'ont cessé de baisser, passant de 13 900 t en 1983/1984 pour se situer entre 6 000 et 10 000 t de 1986 à 1995. Cette diminution est en partie imputable à la fermeture par le Nigeria de ses eaux aux bateaux camerounais après l'avènement de la ZEE. La chute s'est ensuite accélérée du fait que l'effort de pêche industrielle ne frappe essentiellement que le stock des *scianidae*. La baisse des rendements de bateaux (tab. 2) confirme quelque peu la thèse d'une surexploitation des démersaux (Djama, 1991), en particulier ceux de la zone nord localisés dans les fonds meubles favorables au chalutage. Des stocks démersaux non exploités, estimés à 3 000 t/an de potentiel exploitable sont signalés sur un fond rocheux de la zone littoral-sud située entre Campo et Kribi (Scet int., 1979).

Les captures totales des crevettes se situent autour de 800 à 1000 t par an. Les rendements des crevettiers ont été de 4,55 t entre 1975/1979 et se sont stabilisés autour de 2,05 t entre 1986-1990 et il ne cesse d'ailleurs pas de baisser

Cette baisse de rendement pourrait en partie être imputable a une surexploitation des stocks et/ou a une augmentation excessive de l'effort de pêche. En effet, la totalité de pêche industrielle au Cameroun est constituée en majorité de crevettiers (70%). En 1995/96 par exemple. 68 navires dont 28 chalutiers poissonniers et 40 crevettiers sont en activité, répartis entre 14 armements, (tab. 1). Pêchant exclusivement dans l'estuaire du Cameroun, ceci a des effets néfastes sur les juvéniles des démerseaux. accidentellement captures. Les tailles augmentant en fonction de la bathymétrie, les diminutions des captures se sont fait d'abord sentir au large pour atteindre progressivement la frange côtière. amenant les navires à se rapprocher de plus en plus de la zone côtière Interdite à la pêche industrielle. Par ailleurs. l'abondance des rejets et l'analyse de la proportion des "fritures" (constituées de divers petits poissons. toutes espèces confondues) dans les captures confirment le risque d'effondrement des stocks de poissons démersaux, De 31% en 1983, cette proportion passe à 36% en 1987 pour atteindre 35% en 1990. Ce constat renforce l'hypothèse selon laquelle la pêche industrielle pratiquée actuellement au Cameroun détruit les ressources (Folack, 1996).

Les armements de pêche sont des sociétés de droit camerounais ayant en principe leur bureau base au Cameroun. Mais à partir de 1991, l'on assiste à une prolifération de sociétés évoluant en « Time-charter », 5 sont actuellement en fonction. basées à Douala (4) et à Limbe (1) (tabl. 3). Les partenaires camerounais sont détenteurs d'agrément et de licences, alors que leurs associés propriétaires de navires, sont installés à l'étranger où la quasi totalité de la production est débarquée sans aucune déclaration. Généralement

l'effectif de navires déclaré ne traduit pas la réalité. Plus de la moitié des navires en effet débarquent leur production à l'étranger. Parfois sous obligation, une fraction seulement des prises (les espèces de très faible valeur marchande) sont débarquées- ce qui fausse toutes les données statistiques collectées au Cameroun.

En raison de la faiblesse de la ZEE et surtout de la pauvreté des eaux camerounaises, seulement quelques accords de pêche ont été signés. Celui avec la Guinée Equatoriale date de 1981. mais en 1983 ce pays a demandé à la partie camerounaise la transformation de cet accord de réciprocité en un accord de compensation (Kébé et al, 1993). Un accord de pêche a également été signé avec le Sénégal en février 1991, coïncidant ainsi avec l'arrivée au Cameroun des nouvelles sociétés agréées disposant de navires de pêche hauturière. De ce fait la puissance moyenne des bateaux dans les eaux camerounaises est passée de 430 à 940 chevaux,

La production déclarée et débarquée du secteur pêche industrielle au Cameroun s'élève en 1994/1995 à environ 9 200 tonnes dont près de 8 500 t de poissons et 700 t environ de crevettes, générant ainsi des devises pour l'économie du pays. Ceci représente une valeur ajoutée de 5,4 milliards de FCFA pour le poisson et environ 3 milliards de FCFA pour les exportations des crevettes, contre un revenu total de 4,5 milliards de FCFA seulement en 1992/93. Cette augmentation résulte des effets bénéfiques de la dévaluation du FCFA survenue dans la région en 1994.

2.2- La pêche artisanale maritime

Elle se pratique principalement dans les estuaires, mais également sur l'ensemble de la côte. sur des fonds peu profonds. Cette activité se limite à la zone de 2 milles marins, milieu à l'intérieure duquel l'activité de pêche est actuellement interdite aux navires de pêche industrielle.

2.2. 1. La production et les espèces pêchées

Auparavant, très peu d'études y ont été consacrées. Les débarquements de poissons et de crevettes vendus frais mais surtout fumés, estimés à 8 000 tonnes en 1962, sont passés à 45 000 tonnes en 1980. Ils se situent actuellement au tour de 65 000 tonnes, réparties en 45 000 tonnes de poissons pélagiques (*Ethamalosia fimbriata* ou bonga et *Sardinella maderensis*) en général, 12 000 tonnes de crevettes d'estuaire *Nematopalaemon hastatus* et 8 000 tonnes de poissons démersaux divers, chiffres estimés pour les prises de l'année 1992 (Safia, 1992), les espèces démersales sont constituées en majorité du bar (*Pseudolithus spp.*), de la carpe rosé (*Lutjanus spp.*), de la daurade grise [*Pomadasys jubelini*], du carangue (*Caranx spp.*), de bossu (*Pseudolithus elongatus*), du machoiron (*Arius heudeloti*), des capitaines (*Polydactylus quadrifilis*) etc.

2.2.2. Les moyens de production

Les pêcheurs

Lors de la dernière enquête-cadre effectuée sur la côte camerounaise (Njifonjou et al. 1995), 206 villages et campements de pêcheurs ont été recensés et enquêtés. Près de 24000 pêcheurs et patrons de pêche de différentes nationalités ont été dénombrés. Seulement 17 % de camerounais

prennent par a l'activité de pêche, les autres étant des nigériens, des béninois et des ghanéens,

les embarcations

le parc piroguier camerounais compte plus de 7300 pirogues dont 4950 monoxyles et 1957 pirogues en planches, avec un taux moyen de motorisation situé autour de 27%.Trois types d'embarcations sont rencontrés:

- La pirogue monoxyle propulsée à la voile et/ou à la pagaie (3.50 à 6,50 m environ);
- La barque moyenne, pirogue monoxyle également ou construite en planche (de type nigérian), propulsée généralement par un moteur hors-bord de 8 chevaux (6 à 13 m de long)
- La grande barque, pirogue de type ghanéenne (monoxyle transformée) ou totalement construite en planches. Elle est généralement propulsée par un moteur hors-bord de 40 chevaux et s'utilise uniquement pour la pêche à la senne tournante (Awasha).

Le tableau 4 ci-après liste les caractéristiques des différents types de pirogues rencontrées sur la côte camerounaise.

Les engins de pêche

En général les engins de pêche utilisés définissent les différents types de pêche pratiqués sur l'ensemble de la côte. Leurs caractéristiques (tab. 5) varient d'un campement à l'autre et à l'intérieur d'un campement, d'une communauté a une autre. On rencontre ainsi plusieurs types de pêche associés aux engins suivants :

- La senne tournante (Awasha)
- La senne de plage (SP)
- Le filet maillant encerclant (FME)
- Le filet droit ou filet maillant de surface (FMS)
- Le filet maillant de fond (FMF)
- le filet dérivant maillant (FMD)
- L'épervier(EP)
- Les filet à crevettes (Ngoto)
- Les lignes
- Les nasses à crevettes le filet poussé à pieds.

2.3. La pêche continentale et l'aquaculture

Pratiquée dans les plans d'eau intérieures et les rivières, surtout celles de la partie nord du pays réputées plus poissonneuses, la pêche continentale produit près de 55 0001 de poisson par an sur un potentiel exploitable estimé à plus de 80 0001. Ceci laisse supposé un possible développement positif du secteur.

L'aquaculture n'est pas très développé. La pisciculture continentale qui a connu ses débuts vers 1948, n'a pas encore atteint le niveau de développement souhaité malgré les efforts des pouvoirs publics. Sa production actuelle encore très faible, est essentiellement destinée à la consommation

familiale. Avec un potentiel estimé à environ 20 000 t, la production effective du pays s'élève à 270 t seulement. Au niveau du littoral, l'aquaculture marine est totalement inexistante.

2.4. Les importations des produits de pêche

2.4.1. Les importations : volume et espèces

Pour assurer le déficit, la politique d'importation des produits de pêche a été adoptée par les pouvoirs publics. Les importations se sont ainsi développées à partir du début des années 1970 (elles ne représentent que 5000 t de poisson en 1972) pour approcher les 90000 t en 1981/1982. Elles concernent essentiellement le chinchard, le maquereau- l'ombrine et le capitaine, le machoiron etc.. Les produits importés sont à l'état frais, mariné en boîte de conserve ou conditionnés après fumage, salage ou séchage.

L'analyse de l'évolution des importations des produits de pêche au Cameroun (Fig 2 ci-après et tab- 6) montre un net recul aussi bien dans les quantités que dans la qualité des espèces demandées. Alors que les besoins réels à combler se chiffrent en 1993 à près de 80 000 t de poisson, les importations effectives s'élèvent à 48 000 t seulement, accusant ainsi un déficit de près de 32 000 t. Au niveau des espèces importées, l'ombrine (*Pseudotolythus spp*), le capitaine (*Galoides decadactylus* et *Polydactylus quadryfilis*) la dorade (*Dentex spp* et *Pagrus ehrenbergi*) ou encore la sole (*Cynoglossus spp*), deviennent de plus en plus rares au débarquement.

2.4.2. Les pays importateurs

Les principaux pays importateurs des produits de pêche au Cameroun sont par ordre d'importance la Mauritanie qui a atteint 25 000 t de poisson en 1986. le Sénégal. l'URSS. la Hollande. l'Argentine et l'Espagne. Suite au retrait de l'URSS en 1990 et surtout à la baisse du volume des importations, la Mauritanie, le Sénégal, la Hollande et la Namibie importent près de 4/5 des produits de pêche au Cameroun.

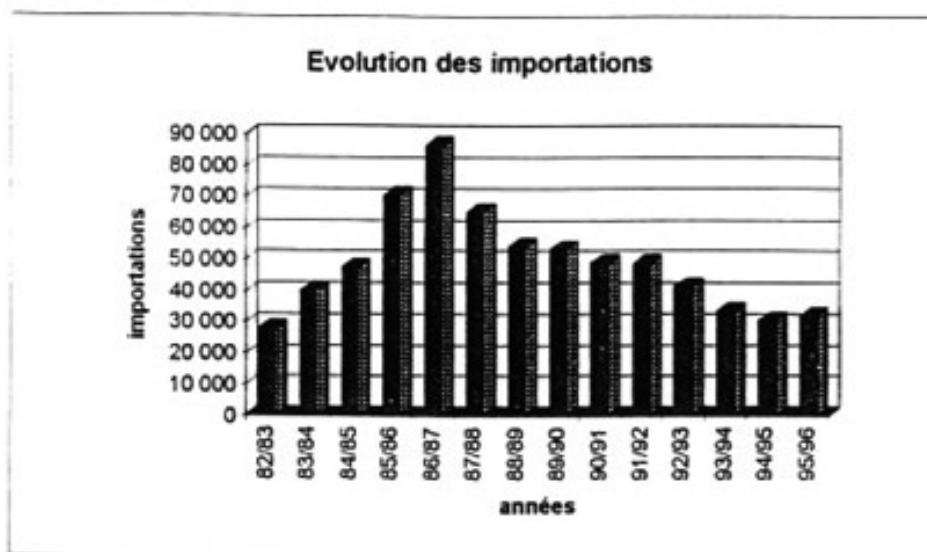


Figure 2 : Evolution des importations des produits de pêche au Cameroun

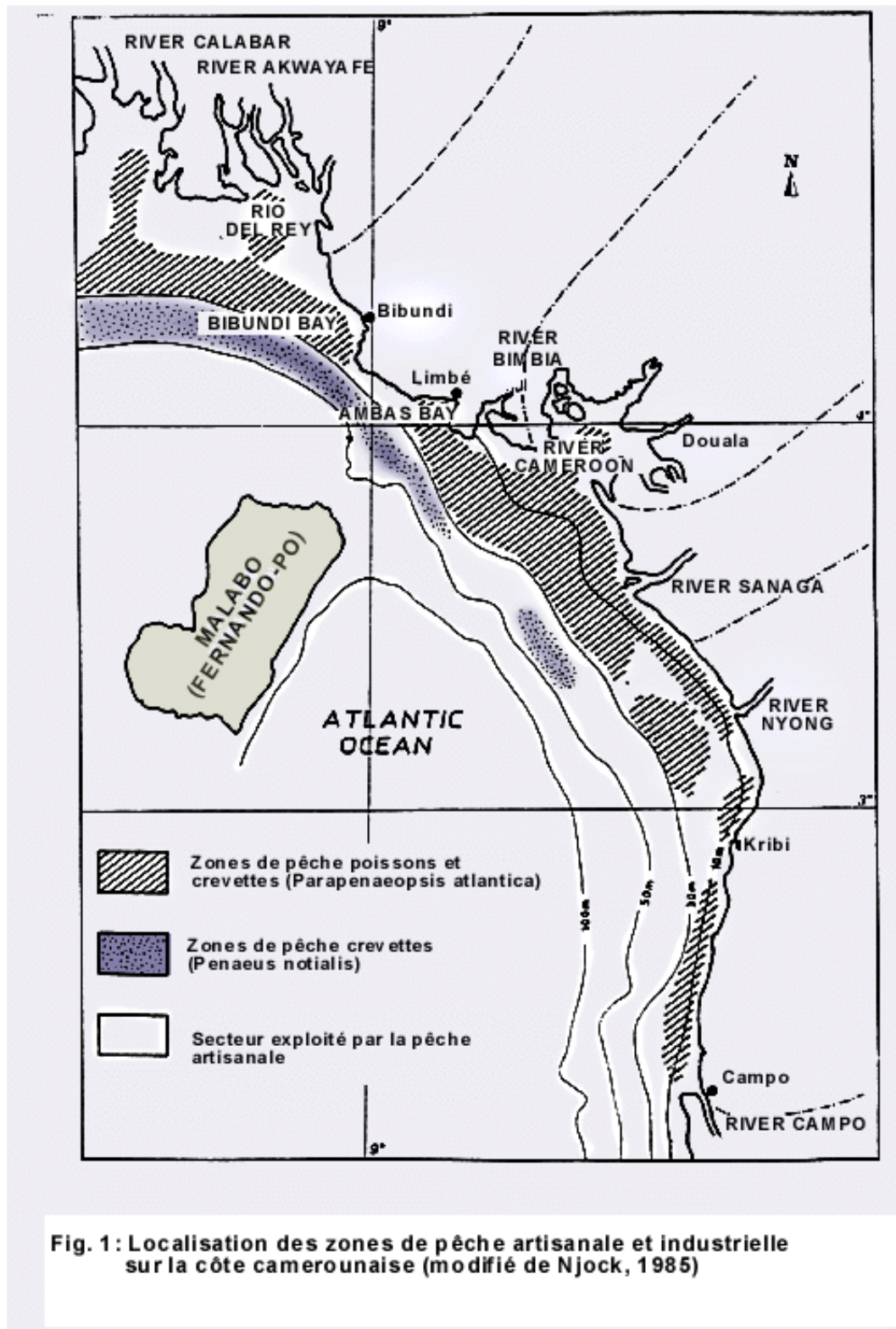


Fig. 1: Localisation des zones de pêche artisanale et industrielle sur la côte camerounaise (modifié de Njock, 1985)

III. Le double effet de la crise économique et de la dévaluation du FCFA : « Le diagnostic du secteur »

Si les quantités importées chutent d'une manière irréversible, il en est de même pour la qualité des produits. Les espèces de forte valeur marchande baissent et tendent vers une disparition totale des importations, Ainsi par

exemple en 10 ans la production des espèces du genre *Pseudotolithus* (bar) est passée de 5000 t à près 1800 t seulement. Les espèces de faible valeur commerciale telles que la sardinelle (*Sardinella* spp) ou encore le maquereau et le chinchard (*Scombridae*) augmentent de proportion et passent de 38% en 1988 à plus de 70% en 1994/95, Dans le même temps le maquereau est passé de 8 800 t à plus de 15 000 t (Fig. 3 ci-dessus et tab.7).

Il convient de noter qu'en 1995, l'approvisionnement totale du pays en produits de pêche tome source confondue s'élève à 152 000 t. Or comme nous l'avons souligné, la demande totale se situe autour de 200 000 t cette même année. Ces chiffres laissent entrevoir un déficit non comblé d'environ 45 000 t de poisson. L'augmentation de la demande potentielle de la population est pourtant proportionnelle au taux de croissance démographique enregistré. La baisse constatée dans les importations malgré le déficit à combler, témoigne d'un véritable problème de sous-alimentation qui menace les couches les plus défavorisées au Cameroun. Ainsi l'effet combiné de la baisse drastique des salaires survenue en 1993 dans la fonction publique (70% de baisse), des effets induits de la dévaluation du franc CFA (1994) sur les prix des produits et bien entendu de la réduction des charges de l'Etat ordonnée par les bailleurs de fonds à travers le Programme d'Ajustement Structurel (PAS), ont contribué à anéantir le pouvoir d'achat des camerounais. Ceci soustrait dans leurs besoins tout produit importé, désormais classé dans la catégorie des produits de luxe. Les prix de poisson même pêché localement ne sont plus à la portée de la grande majorité de la population. Dans les poissonneries du gros à Douala par exemple, un carton de 30 kg de maquereau vendu 11 000 FCFA en 1993 se vend au prix de 21 800 FCFA actuellement (Tab 8), Par conséquent ce poisson, jadis réservé à la couche sociale défavorisée, devient rare dans le panier de la ménagère moyenne. De 425 FCFA en 1993 sur les marchés de détail, le kg se retrouve autour de 800 FCFA actuellement. Dans le même temps, le kilogramme du bar est passé de 700 à 1 300 FCFA. Au niveau de la production locale, l'augmentation du prix des intrants (matériels de pêche) et du carburants suite à la baisse du taux de change monétaire survenu dans la zone franc africaine, a entraîné une hausse du prix du poisson. Mais cette hausse n'est pas proportionnelle à celle observée sur les produits précités qui dépassent pour certains 200% (tab. 8). En effet il est impossible pour le producteur dans les circonstances actuelles (faible pouvoir d'achat des consommateurs), de répercuter les hausses du prix des matériels sur les prix du poisson, surtout pour le petit pélagique vendu uniquement sur les marchés locaux. Cette situation entraîne une baisse des revenus même si l'on assiste comme tel est le cas, à une augmentation du rendement de certaines unités de pêche artisanale.

La filière toute entière connaît des sérieuses difficultés, les pêcheurs sont désabusés avec les prix exorbitants de l'équipement de pêche, les mareyeurs éprouvent d'énormes difficultés pour écouler leurs produits auprès des consommateurs qui du reste sont moins enclins à consommer les produits halieutiques pour leurs prix qu'ils jugent très élevés (Njock, 1994).

IV. Les politiques de gestion et de développement du secteur

4.1 Objectifs et priorités du Cameroun en matière de pêche

Les objectifs assignés au secteur de la pêche artisanale par les priorités sont entre autres :

- L'accroissement de la production en vue de l'autosuffisance alimentaire en protéines animales
- La création d'emplois pour lutter contre le chômage et l'exode rural des jeunes
- L'augmentation du revenu et du bien-être des pêcheurs artisans
- La génération des devises à travers l'exploitation des crevettes de la pêche industrielle.

Ces objectifs de développement du secteur se fondent sur les moyens dont dispose l'Etat, et de la politique qu'il met en œuvre pour les réaliser. On le sait, l'apport de la pêche en général est négligeable vis à vis de sa contribution au PNB du Cameroun (0.15% du PIBV). Les autorités attachent une grande importance au développement du secteur mais les mesures d'accompagnement et les instruments d'incitation ne suivent pas ou ne sont pas toujours appliquées. Cependant depuis quelques années, comme c'est le cas dans d'autres pays de la sous-région, la stratégie de développement intègre de la pêche artisanale est en train de se faire une place dans la politique de développement du pays. puisqu'elle reçoit d'ailleurs un écho favorable de la part des ONG et des bailleurs de fonds, n faut peut-être le rappeler, le contexte de crise économique actuel reste la contrainte majeure rencontrée dans le secteur.

Dans un contexte d'exploitation intensive de la ressource, certains de ces objectifs, on le voit sont incompatibles. Ainsi par exemple toute augmentation de l'effort de pêche par l'entrée de nouveaux opérateurs dans la pêcherie entraînera à terme une baisse de rendements et donc des revenus. Cette situation se ressent beaucoup plus dans la pêche industrielle. Comme toutes les autres ressources renouvelables, l'attention des gestionnaires du secteur pêche doit être accordée à l'aspect « **développement durable** ». Actuellement dans le pays. la libéralisation de l'économie est à l'ordre du jour et l'action du gouvernement vise à inciter les jeunes à créer des entreprises dans le secteur. La notion de durabilité est et devrait toujours être un préalable lors de l'identification et la formulation des projets. La priorité ici est accordée à la pêche artisanale uniquement ; en effet la faiblesse du potentiel halieutique, l'effort de pêche excessif qui frappe la ressource, le manque de financement (il faut un gros investissement dans la pêche industrielle), l'urgence qu'il y a à résoudre les problèmes d'emplois, l'approvisionnement de la population en produits de pêche sont autant de raisons qui doivent pousser le gouvernement à privilégier le développement du secteur artisanal.

4.2. L'accès à la ressource

En dehors de la mise en défens des nurseries et la délimitation des zones de pêche (de la côte à deux miles marins réservée à la pêche artisanale), il n'existe pas de mesures spécifiques de gestion qui vise à réguler de façon sélective l'exercice de l'activité de pêche.

4.3. Les subventions de l'Etat

Certains pays. à l'instar du Ghana, du Gabon, du Sénégal ou encore de la Côte d'Ivoire, appliquent dans le secteur artisanal une politique d'avantages fiscaux. Ceci se résume soit en une réduction de droits de douanes sur les intrants de pêche, soit en une défiscalisation ou une exonération des taxes sur le carburant. Au Cameroun, aucune politique de subvention ou d'exonération

de taxes n est appliquée dans le domaine. Le secteur a plutôt, comme l'économie du pays dans son ensemble, été libéralisé, notamment en ce qui concerne les prix de poisson et des intrants de pêche.

Cependant le secteur industriel bénéficie d'une défiscalisation de taxes sur le carburant et le lubrifiant, réduction allant jusqu'à 48% par litre. Une telle mesure prise au niveau de la pêche artisanale pourrait accroître le revenu des pêcheurs artisans et inciter ainsi les jeunes au chômage a pratiquer cette activité.

4.4. Les institutions d'appui au secteur

Les atouts de développement du secteur sont pourtant multiples. La pêche artisanale bénéficie d'un encadrement institutionnel de la Direction des Pêches (DIRPEC) du Ministère de l'Élevage, des Pêche et des Industries Animales (MINEPIA) et ses organismes annexes que sont les Ecoles de formation des moniteurs de pêche et de pisciculture, la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM) et la Caisse de Développement de la Pêche Maritime (CDPM). La DIRPEC est chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de pêche et d'aquaculture.

La MIDEPECAM, créée en 1977 avec l'assistance de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), est un établissement à caractère industriel et commercial qui Jusqu'ici s'est limitée à la fourniture du matériel de pêche à un prix préférentiel aux pêcheurs artisans. Depuis 1987, elle ne bénéficie plus des subventions de l'Etat et fonctionne sur autofinancement. Créée en 1974, la CDPM applique les programmes d'action du gouvernement relatifs à la formation et à l'encadrement des pêcheurs, à la promotion de la recherche halieutique et à l'amélioration du circuit de distribution des produits de pêche artisanale. La Caisse est alimentée par les prélèvements des taxes d'inspection des produits et d'exploitation des embarcations à moteurs (permis et licences de pêche).

Les moyens financiers, matériels et humains alloués à ces structures sont bien modestes. Cette situation est aggravée actuellement par les effets du PAS- Comme dans les autres administrations du pays, il y a réduction du personnel et des frais de fonctionnement créant ainsi une impossibilité de pratiquer le moindre investissement sans l'aide de l'étranger-

Pour optimiser d'avantage l'utilisation de la ressource, un Centre de Recherches Halieutiques et Océanographiques (CRHOL) a été créé au sein de l'Institut de Recherches Zootechniques et Vétérinaires (IRZV) en 1981 à Limbe. Le domaine d'intervention du CRHOL sont la pêche maritime, l'aquaculture et la pêche continentale. La mission assignée à ce centre est multiple :

- La connaissance des potentialités halieutiques des eaux camerounaises :
- L'étude et l'amélioration des méthodes de pêche traditionnelle .
- La maîtrise du cycle biologique des principales espèces exploitées :
- L'exploitation rationnelle des ressources halieutiques
- l'étude des aspects socio-économiques liés à l'exploitation, à la gestion et à l'aménagement des ressources exploitées.

Malheureusement comme pour les structures administratives, le Centre de recherches est paralysé par la crise financière que traverse le pays depuis 1988. On peut également déplorer la faible concertation et l'absence de coordination avec la DIRPEC dans la définition des priorités de la recherche. Ceci limite l'utilisation rationnelle des résultats obtenus. De plus, comme c'est le cas ailleurs, les recherches jusqu'ici effectuées ont porté sur des aspects biologiques de la ressource, négligeant complètement les questions socio-économiques.

V. Nature et portée des contraintes

Les contraintes auxquelles se heurtent le développement du secteur sont à la fois d'ordre écologique, socio-économique et institutionnelle.

5.1. Contraintes écologiques

Situé au fond du Golfe de Guinée, le Cameroun possède des eaux réputées pauvres en ressources maritimes. Cette pauvreté relative des eaux s'accroît à travers une exploitation intensive de la ressource tant par la pêche industrielle que par la pêche à la senne tournante (Awasha). En outre, plusieurs campements de pêche sont enclavés dans les zones de mangrove parfois difficilement accessibles par route. Ceci témoigne d'un manque d'infrastructures adaptées, réel problème qui limite la valorisation du produit.

5.2. Contraintes institutionnelles

Les institutions administratives et d'appui au secteur sont complètement paralysées en matière de fonds de fonctionnement et d'investissement. En effet, le gouvernement se trouve dans une situation où il ne peut garantir ni aux institutions administratives et de recherches, ni aux opérateurs économiques du secteur, les moyens financiers et humains leur permettant aux uns et aux autres de remplir parfaitement leur tâche. Dans ces conditions, les politiques d'aménagement des ressources halieutiques ne sont pas clairement définies. Il y a un manque d'éléments d'appréciation suffisants nécessaires à leur élaboration. En effet les décideurs possèdent très peu de données leur permettant d'assurer le suivi biologique, mais aussi socio-économique du secteur. Il est difficile dans ces conditions de proposer et de mettre en place des politiques qui atteignent effectivement les objectifs escomptés.

5.3. Contraintes socio-économiques

Dans les campements et villages des pêcheurs, l'accès difficile des zones de pêche par rapport aux centres urbains, le manque d'eau potable et l'absence d'installation du froid entraînent des pertes post-captures qui pourraient dans une certaine mesure être évitées. De plus, les opérateurs économiques du secteur sont confrontés à un problème de pénurie des intrants (matériels de pêche importés) et à un manque de crédits pouvant financer leur activité. Tous ces problèmes s'ajoutent à un autre beaucoup plus important pour la survie du pêcheur, le conflit entre pêche artisanale et pêche industrielle; la destruction d'engins de pêche des artisans pêcheurs par les bateaux de la pêche industrielle constitue la cause primordiale de ces conflits. Ceci est une conséquence de l'incursion des bateaux de pêche dans les zones juridiquement réservées à la pêche artisanale.

Devant la situation actuelle du pays, la solution à ces problèmes ne peut se trouver que dans l'intervention des projets financés sur des fonds extérieurs. Il

est bien entendu admis que ceux-ci ne pallient que temporairement seulement ce qui met en cause la notion de l'aspect « durable » de leur intervention aux déficiences de l'économie nationale.

VI. Les opportunités

Dans la situation actuelle du pays les opportunités de développement du secteur reposent à court terme sur l'aide extérieure. Cependant, en raison des contraintes actuelles, des stratégies de développement basées sur l'identification des problèmes et des solutions par les communautés de pêcheurs eux-mêmes commencent à émerger.

Les institutions financières et de nombreux ONG ouvrent désormais des lignes de crédits pour le financement des activités du monde rural dont la pêche artisanale. C'est le cas par exemple du Crédit Agricole du Cameroun (CAC) qui finance les caisses villageoises et les groupements d'initiative commune. Banque à vocation commerciale, le CAC exige cependant des garanties substantielles pour accéder à ses fonds- Dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel, un certain nombre de structures ont été mis en place par la banque mondiale pour mobiliser des ressources financières en faveur des petites et moyennes entreprises. Il s'agit du Fimac (Financement d'Investissement des Micro Réalisations Agricoles et Communautaires) et du Fonds National pour l'Emploi. Les crédits du Fimac sont octroyés pour une durée de 2 à 3 ans sans garanties ni intérêts, mais avec un apport personnel de 25% du montant alloué. Le Fimac est actuellement très actif dans le secteur de la pêche et plusieurs groupes de pêcheurs associés bénéficient déjà de ses financements.

La libéralisation survenue dans le secteur et le désengagement de l'Etat des activités productrices, offrent à des nouveaux opérateurs privés l'opportunité d'assurer certaines de ces productions. Ceci concerne en priorité les circuits d'approvisionnement en intrants et des consommables en produits de pêche, l'organisation des circuits de commercialisation des produits de pêche, la pêche même a travers la privatisation des sociétés para-étatiques. Les populations participent ainsi aux activités de développement qui leur garantissent un caractère durable et auto-entretenu.

Une autre possibilité qui commence à être mise en pratique est l'exportation du poisson de haute valeur (qualifié de noble capture par la pêche artisanale). Ceci nécessite la mise en place d'infrastructures adaptées et une bonne capacité de gestion.

En matière de développement, l'accent devrait cependant être mis sur l'accroissement de la productivité des unités de pêche artisanale, afin d'améliorer les bénéfices socio-économiques des pêcheurs. Ceci nécessite l'amélioration des infrastructures à terre pour le stockage et le traitement du poisson. Etant donné la faiblesse du pouvoir d'achat de la majorité des consommateurs, l'accroissement des revenus devra passer par une baisse des charges de production, d'où la nécessité pour les pouvoirs publics d'appliquer au secteur artisanal une défiscalisation des taxes du carburant et du lubrifiant à l'instar de la pêche industrielle qui profite de ce avantage depuis plus de 10 ans.

Conclusion et discussion

Les importations préalablement supposées résoudre les problèmes de déficit en produits de pêche, accusent sans cesse une chute tant dans le volume que dans la qualité des espèces importées. Le secteur industriel qui a la prétention de pouvoir résoudre le problème de recul de qualité et qui devrait en outre créer des richesses, présente des difficultés- La production baisse de suite d'un effort de pêche excessif qui frappe la ressource. L'un des effets escomptés de la dévaluation est sans doute la réduction des importations et la valorisation des produits locaux. Ces dernières ont effectivement réduit, mais il faudrait encore attendre pour mesurer l'impact de cette dévaluation sur la production du secteur et la substitution des produits.

Contrairement à la pratique dans le milieu, la p.u.e, des bateaux baisse, mais le nombre de navires de pêche augmente. C'est que très peu de ces bateaux pêchant dans les eaux camerounaises débarquent leurs produits de pêche dans le pays. Ce sont en effet des navires qui évoluent en « time charter », On pense que cette pratique dépouille le Cameroun du double au moins de sa production déclarée. On le sait. les indicateurs économiques globaux tels que le PNB, les exportations, l'emploi, la contribution à l'approvisionnement local en protéines animales, sont entre autres autant d'éléments d'appréciation qui caractérisent à priori l'état du secteur et qui permettent d'évaluer les actions de développement et de gestion. La pratique du lime charter ne permet de prendre en compte ni l'approvisionnement locale, ni même l'emploi ; sans observateur à bord comme dans le cas présent, la pratique fausse complètement les données statistiques collectées au débarquement. Or les biologistes de pêche sont formels, aucun projet d'aménagement des pêcheries ne peut tenir sans la prise en compte des données des stocks exploités. Dans ce cas, les décideurs camerounais ne possèdent aucun élément fiable pour une bonne gestion et un aménagement souhaitable des ressources marines.

Le secteur artisanal semble être le domaine susceptible de se développer d'avantage. Mais est-ce que les décideurs ont aptitude à mieux gérer le secteur ? Ceci supposerait la possession des atouts qui garantissent un développement durable et viable du système- Dans une optique de développement du pays. et compte tenu de la nature et des formes de contraintes par rapport à l'évolution de la demande et de la démographie, la viabilité et la durabilité supposent un système de gestion garantissant un niveau d'exploitation suffisant, le maintien de l'effort de pêche à l'optimum et la garantie d'un renouvellement absolu des stocks exploités.

Compte tenu de ses multiples fonctions économique, sociale et culturelle, la pêche artisanale est encore capable de garantir l'approvisionnement de la population en protéines animales et à moindre coût, ou d'absorber une bonne quantité des désœuvrés victimes du PAS. Pour certains peuples côtiers, la mer constitue tout simplement un cadre culturel où se passe l'essentiel de la vie. Les investissements dans le secteur sont minimes et les rendements des unités de pêche sont croissants ce qui garantit la durabilité du secteur. Le manque de professionnalisme de la part des artisans pêcheurs maintient le caractère traditionnel de l'activité de ce secteur. De ce fait, on observe un manque total de crédit de financement dans la pêche artisanale, aucune mesure d'exonération au de défiscalisation des taxes n'est appliquée sur les intrants et le carburant, l'absence totale au niveau des administration de pêche des moyens de contrôle des mesures prises par le législateur notamment vis à vis de la délimitation des zones de pêche et des actes de piraterie maritime de plus en plus fréquents, une irrégularité chronique dans la collecte des données Statistiques. Avec un peu d'attention de la part des pouvoirs publics, voilà

entre autres quelques petits réglages à faire pour asseoir une politique de développement durable dans ce secteur d'activité. C'est peut-être déjà dans cette optique qu'à la demande des autorités du pays. la FAO via le DIPA vient de financer une enquête cadre et socio-économique de la pêche artisanale maritime au Cameroun- entreprend à l'heure actuelle une étude des coûts et revenus de l'activité des pêcheurs artisans et finance un petit projet de commercialisation de poisson frais de pêche artisanale y compris les petits pélagiques.

Références bibliographiques

Chaboud C-, 1983. - Le mareyage au Sénégal. DOCUMENT SCIENTIFIQUE, CRODT, n° 87, 112 p..

Djama T.. 1991.- Interaction between the artisanal commercial fisheries in Cameroon, SEMINAIRE NATIONALE SUR LA POLITIQUE ET LA PLANIFICATION DE LA PECHE L. CAMEROUN YAOUNDE. 16-20 SEPT1991,5P.

Folack J.. Njfonjou O.. 1995.- Characteristics of Marine Artisanal Fishenes in Cameroon. THE IDAF NEWSLETTER, N° 28, pp. 18-20.

Folack j., 1996.- Etude pour une gestion durable des écosystèmes marins et côtiers au Cameroun. RAPPORT FINAL DU PLAN NATIONAL DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT AU CAMEROUN (PNGE), 115p,

Foucalt F., Chaboud C., Brendei R., 1987,- Bilan économique du secteur de la pêche au Sénégal. Doc, Du CRODT/ISRA, 9p.

Horemans B.- 1993.- La situation de la pêche artisanale en .Afrique de l'Ouest en 1992. Programme de Développement Intégré des pêche Artisanale en Afrique de l'Ouest (PIPA). 36p., DIPA/WP/47

Kébé M., Njock J.C., Galène J., 1993.-Revue sectorielle de la pêche artisanale maritime au Cameroun. Programme de Développement Intégré des pêche Artisanale en Afrique de l'Ouest (PIPA). 30p. + annexes, DIPA/WP/48

Meke Soung P.N., 1994, - Rapport d'activité du Service Provincial des Pêches du Littoral à Douala. SPPLDPPL/MINEPIA, Séries 93/94 et 94/95.

NJifonjou O., Folack J., Bondja M., Njock J-C-, Njamen D., 1995.- Enquête-Cadre et Etude socio-économique de la pêche artisanale maritime au Cameroun, DOC. DIPA-FAO/MINREST, TOME I, 66p.

NJifonjou O., 1995.- Transformation et distribution des produits de la pêche artisanale. Le rôle des femmes « fumeuses de poisson » à Limbe. LES CAHIERS D'OCISCA, N° 20, 27p.

Njock J.C., 1994.- Oeuvrer pour le développement des activités de pêche à Limbe- THE IDAF NEWSLETTER, N° 23, pp. 29-31,

Njock J-C.. 1990.- Les ressources demersales au Cameroun: Biologie et exploitation des principales espèces ichtyologiques. THESE DE DOCTORAT EN SCIENCES. UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE2. 187p.

Satia N.P.B.. 1993.- Aperçu de la pêche camerounaise et son rôle dans l'économie nationale, SEMINAIRE NATIONALE SUR LA POLITIQUE ET LA PLANIFICATION DE LA PECHE AU CAMEROUN. YAOUNDE.16-20 SEPT, 1991. 15P.

Scet. 1980.- Etude régionale sur la pêche maritime dans le Golfe de Guinée. Annexe!: La pêche maritime au Cameroun, diagnostic et perspectives. COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEEN'NES- FED, 96 P.

Weiael J.Y.,. 1989.- La commercialisation du poisson en pays lagunaire ivoirien- Editions ETUDES ET THESES. ORSTOM, 138p.

Tableau 1 : Evolution de l'effort de pêche industrielle et de la production des bateaux

Année	Effort de pêche (Nb navires)			Productions (tonnes)			Prise/navire (tonnes)	
	Crevettier	Chalutier	Total	Poissons	Crevettes	Totales	Crevettier	Chalutier
1986/87	19	21	40	7454	658	8112	34.6	355
87/88	24	19	43	7446	879	8325	36.6	392
88/89	28	18	46	7103	997	8100	35.6	395
89/90	22	22	44	7717	1018	8735	46.3	351
90/91	23	12	35	7465	1073	8538	46.6	662
91/92	28	9	37	7191	1072	8263	38.3	779
92/93	26	24	50	5084	768	5852	29.5	212
93/94	16	25	41	6482	460	6942	28.7	259
94/95	25	27	52	5502	716	9218	28,64	315
95/96	40	28	68	8857	494	9351	12.4	316

Tableau 2: Evolution des rendements des bateaux de pêche industrielle au Cameroun

Année	Poisson (kg/j de mer)	Crevettier (kg/j de mer)
1971	2569	530
1975	2764	373
1980	2 103	115
1995	2485	273

Tableau 3 : Situation de la flottille de pêche industrielle camerounaise au 30 juin 1994

Armements	Nombre de bateaux					Age et base des bateaux			
	CH	CR	Total	Glacier	Congelateur	1 à 13 ans	13 à 18 ans	>20 ans	Base
CHALLTCAM	3	-	3	nd	-				Douala
PECAM-COPEMAR	9	-	Q	nd	-	3	2	4	"
SOC1AA	-	4	4	-	nd	4	nd	nd	"
CAMECRUS	4	-	4	1	3	1	4	J	"
* NEPTUNE	2	8	10	i	8	8	2	nd	"
* KOSCAM	-	2	2	-	2	-	2	-	Limbe
OFMC	-	3	-> J	nd	3	3	-	nd	NKsba
SODEMAR	1		1	1	-	-	1	-	Kribi
* SOGESCAM	-	2	2	-	2	4	-	-	Douala
STL	-	1	1	-	1	-	1	-	"
AMBI-BACK'S	3	-	3	2	1	1	2		"
* STE RIM ANDRE DE BEALTLAN	-	3	3	-	3	10	3		Kribi
*PELX	-	10	10	nd	nd				Limbe
TOTAL	22	30	52	18	34				

Source : Dr MEKE. SPPL. Donald

(CH = Chalutier . CR = Crevettier - : Base = Ville ou est basée la société de pêche considérée)

* = Société évoluant uniquement en time-charter

Tableau 4 : Types de pirogues rencontrées sur la côte camerounaise

Type de pirogue	Construction	Forme	Utilisation	Age	Longueur
Monoxyde	1 pièce taillé dans un tronc d'arbre	Incurvée	Pagaie/voile moteur (rare)	5-20 ans	3-7
Monoxyde rehaussée	Tronc d'arbre bordée de planches	Incurvée	Pagaie/voile moteur de 8 ch-	5-20 ans	7-13
Nigériane	Planches	Rectangulaire côté triangulaire extrémité	Moteur HB de 8 en., voile pour petite	5-8 ans	6-12

Ghanéenne (Awasha)	Tronc surmonté de planches	Pont pour senne, chevalier pour moteur de côté	Moteur HB de 40 chevaux	8-15 ans	10-13
Nigériane (Awasha)	Totalement en Planches	- " -	- " -	5-8 ans	14-22

Tableau 5 : Caractéristiques des engins de la pêche artisanale maritime

Type de filet	Longueur(m)	Chute (m)	Mailles (mm)
Senne tournante (Awasha)	500-800	50-80	20-36
Filet encerclant (FME)	200-700	7-12	33-40
Filet de surface (FMS)	150-900	6-11	26-33
Filet de fond (FMF)	100-5000	1-1,5	33-40
Filet dérivant (FGM)	700-3000	1,50	40-60
Filet crevettes (Ngoto)	7-9	2m ² ou 1,5m de ϕ pour V ouverture -	-

Source: Njifonjou et al (1995)

Tableau 6: Evolution des importations totales des produits de pêche au Cameroun

Années	Importations totales (tonnes)
1982/83	27 889
83/84	40 215
84/85	47 663
85/86	70 490
86/87	86 510
87/88	65 158
88/89	54 314
89/90	53 480
90/91	48 915
91/92	48 718
92/93	41 559
93/94	33 696

94/95	30 600
95/96	32 000

Tableau 7: Evolution des principales espèces dans les importations (tonnes)

Années	Bar/bossu	Machoiron	Maquereau	Chinchard	Importation totale
1986/87	5 049	4477	8895	5397	86 510
88/89	4927	3 241	9320	5220	54 314
90/91	4600	3 134	8935	5 300	48 915
93/94	3 500	3 000	13200	2 130	33 696
95/96	1 800	2300	15315	4 120	32 000

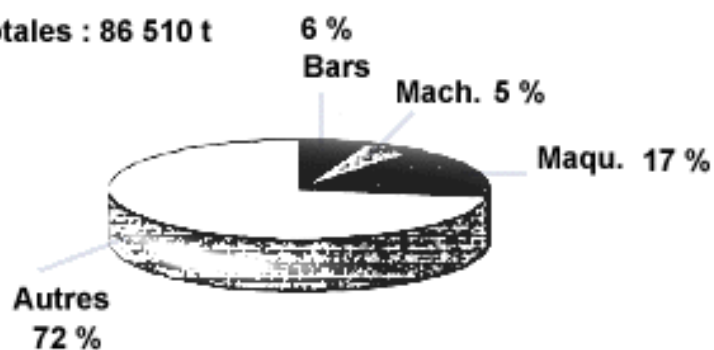
Tableau 8: Prix du matériel de pêche et du poisson avant et après la dévaluation du FCFA

Désignation	Prix de vente en Août 93 (TCFA/kg)	Prix de vente actuellement (F/kg)	Taux d'augmentation (%)
1. Matériels de pêche			
Moteur 8 ch	350 000	725 000	107
Moteur 40 ch	750 000	1 650 000	120
Engins			
Filet maillant de fond construit	400 000	750 000	88
Filet maillant de surface	600 000	850000	42
Filet maillant encerclant	800 000	1 000 000	25
Senne tournante (Awasha)	6 500 000	10 000 000	54
Hameçon n°8	425	1200	182
Ligne Nylon mono filament	850	1800	112
Embarcations			
Pirogue monoxyde	80000	150000	88
Barque moyenne	190000	300 000	58
Grande barque	1 700 000	2 600 000	53
Essence (litre)	145	350	141
Gasoil (litre)	120	295	146

Huile moteur (litre)	625	1100	70
Gilet de sauvetage	13000	25000	92
Barre de glace (25kg)	400	2100	425
Barre de glace (25 ka)			
2. Poisson			
Maquereau/Chinchard	425	800	88
Bar/bossu	700	1300	86
Sardinelle (Strong kanda)	125	275	120
Ethmalose (Bonga)	160	350	119
Brochet	800	1300	63
Soles	900	1350	50
Divers	490	915	87
Fritures	350	640	83
Crevettes (grade 0)	5000	10000	100
Crevettes (grade 1)	4000	8000	100
Crevettes (grade 8)	1900	3510	85
Langouste	3800	7500	97
Crabe	300	675	125

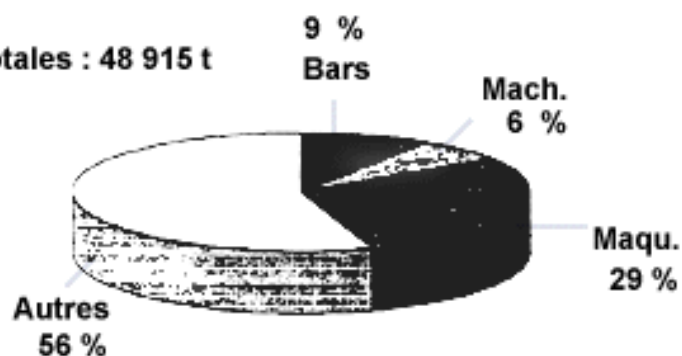
86/87

Importations totales : 86 510 t



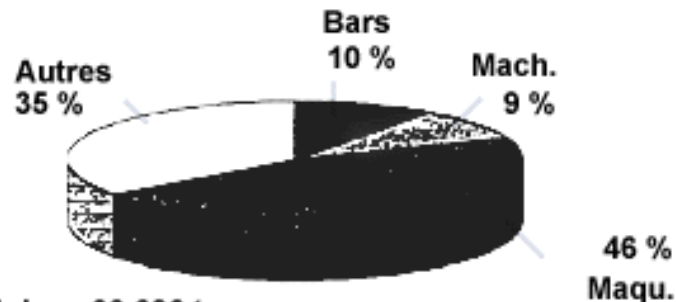
90/91

Importations totales : 48 915 t



93/94

Importations totales : 33 696 t



95/96

Importations totales : 32 000 t

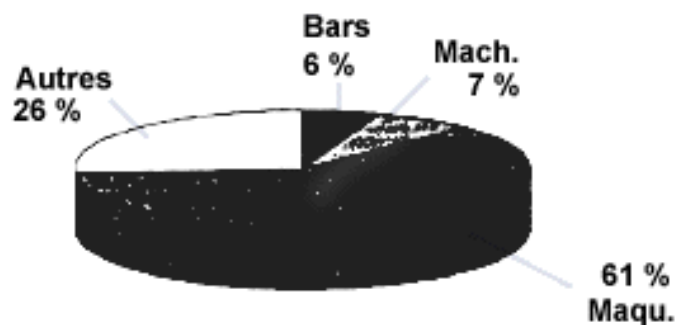


Figure 3 : Evolution des principales espèces importées (le maquereau et le chinchard passent de 17 à 61% du volume total des importations)

(Bars = bar et bossu, Mach. = maquereau, Maqu. = maquereau - chinchard, Autres = divers autres poissons)